



DÉCLARATION LIMINAIRE DES FSU 06 ET 83 AU CHSCT A DU 25 JUIN 2020

En premier lieu nous tenons à remercier tous les acteurs du système éducatif. Ils ont permis la continuité pédagogique malgré les lacunes du système éducatif, l'absence de fourniture en matériel informatique, aucune prise en charge des liaisons internet, ni de quoi que ce soit... On essaye même de récupérer les innovations que les collègues ont mises en place pendant le confinement.

Depuis le confinement les CHSCT académique et départementaux se sont réunis à plusieurs reprises montrant, si besoin en était, l'importance de ces instances dans le dialogue social avec l'administration. Les élus FSU ont pris toute leur place dans ce dialogue en interpellant et questionnant le Recteur et les DASEN sur les conditions de travail pendant le confinement puis sur les conditions de reprise.

Les élus FSU sont, au début du confinement, intervenus pour exiger que les collègues volontaires qui gardaient les enfants des personnels prioritaires puissent assurer cette mission sans trop s'exposer, en disposant de masques et de gants par exemple. Les élus FSU ont fait remonter auprès des autorités académiques les questions et inquiétudes des personnels, notamment sur les questions de télétravail. En effet que ce soit pour garde d'enfants, personnel à risque ou collègue vivant avec une personne de santé fragile, nous avons veillé à ce que les choix des collègues puissent être respectés.

Les élus FSU sont intervenus sur les protocoles de reprise pour les enseignants mais aussi pour les spécificités des CPE, AED, AESH, PSYEN, administratifs et infirmiers.

Les discussions, longues et parfois animées démontrent l'importance et l'intérêt d'instances où les échanges, parfois tendus, œuvrent dans le sens de la santé et la sécurité des personnels.

Nous souhaiterions intervenir et avoir des informations sur les attermoissements concernant la reprise du 22 juin ou plus exactement sur le manque de réactivité du ministère.

Avez-vous déjà anticipé différents scénarii pour la reprise en septembre ?

Lors de la rentrée en septembre un immense défi attend les enseignants, il va falloir ramener les « décrocheurs » à l'école, combler les lacunes des élèves et tout cela avec des effectifs surchargés en collège et lycée. Face à ce défi le ministre répond par des mesurètes, le dispositif vacances apprenantes, ou par le 2S2C véritable outil de démantèlement de l'éducation nationale.

Pour répondre au caractère exceptionnel de cette rentrée 2020 il faut changer de paradigme, arrêter les suppressions de postes, prévoir un plan pluriannuel de recrutement de personnels d'enseignement et d'éducation, la baisse des effectifs est indispensable pour relever ce défi.

Il semble que soit envisagé une mode d'enseignement hybride qui combinerait enseignement en présentiel et enseignement en distanciel. Des formations, en distanciel, sont déjà proposées aux enseignants. Si nous comprenons tout l'intérêt pour les

enseignants de se former aux outils numériques permettant un enseignement à distance, nous nous interrogeons sur la préservation des conditions de travail que suppose la mise en œuvre d'un enseignement jonglant avec ces 2 modes d'enseignement. Nous souhaitons que soient déterminées les conditions de cette mise en œuvre (en termes de temps de travail exigibles notamment)

S'agissant d'un mode d'enseignement « dégradé », imposé par la crise sanitaire, nous voulons avoir l'assurance que ce mode de fonctionnement n'a pas vocation à être pérennisé au-delà de la crise. Cette inquiétude s'inspire de l'exemple du 2S2C qui, de mesure transitoire semble vouloir être maintenu au-delà de la crise mettant à mal les conditions d'exercice des enseignants d'EPS.

Ceci vise à faire intervenir sur le temps scolaire des acteurs de clubs et d'association sportives ainsi que des personnels des municipalités pour faire vivre « sport, santé, culture, civisme »

D'une idée qui semblait généreuse pour l'accueil de certains élèves, le ministère profite de la complexité de la situation pour instaurer la confusion entre les disciplines obligatoires et des dispositifs encadrés par des intervenants extérieurs

Le risque est important d'une mise en concurrence pour les professeurs d'EPS, notamment pour l'accès aux équipements sportifs, pour les professeurs des écoles, d'arts plastiques et d'éducation musicale.

Nous défendons une école de la république, émancipatrice ainsi qu'un service public de qualité. Pour la FSU, toute externalisation est une menace pour nos métiers.

La FSU au sein des CHSCT a toujours été une force de proposition constructive afin de protéger tous les personnels.

Mais alors pourquoi faire disparaître les CHSCT ? Aujourd'hui la preuve est encore plus flagrante de leur utilité. Ce gouvernement veut faire disparaître toutes les instances où les représentants syndicaux ont montré leur utilité pour la défense des personnels mais aussi du système éducatif. Il est aujourd'hui urgent de revenir sur la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique qui fusionne les comités techniques, les CT, avec les CHSCT. La FSU y est totalement opposée !

La nouvelle instance issue de ce regroupement s'intitulerait "comité social d'administration" (CSA). Ceci révèle une tentation de réduire les possibilités aujourd'hui données aux CHSCT compte-tenu de la structuration en deux instances ayant des compétences distinctes et complémentaires.

Cette crise sanitaire doit être l'occasion de construire un autre projet de société et dans ce nouveau projet il faudra rétablir un dialogue social en valorisant les instances dans lesquelles siègent les représentants des personnels alors que ce gouvernement depuis trois ans n'a eu de cesse que de réduire le droit des salariés. On le voit malheureusement actuellement avec la suppression des CAP et FPMA pour le mouvement et la disparition l'an prochain de toutes instances liées à la gestion de carrière.